



*L'environnement
que je choisis...*

FRONTENAC

**PROVINCE DE QUÉBEC
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal de Frontenac, le **15 juillet 2025 à 19h30**, au lieu habituel des séances.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogation mineure **2025-002** et **2025-003** :

1^{ère} DEMANDE, 2025-002 :

NATURE ET EFFETS :

La demande a pour but de poser une clôture de 2 mètres de hauteur dans la cour avant, ce bâtiment se trouvant dans la zone résidentielle 3 (R-3). Tel que mentionné à l'article 7.5.1.3 du règlement no. 243-90, il est interdit de poser une clôture dans la cour avant.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

Lot 4 972 976, situé au 2098 rue Principale, propriété de M. Frédéric Beaulieu.

2^{ième} DEMANDE, 2025-003 :

NATURE ET EFFETS :

La demande a pour but d'agrandir le garage résidentiel existant qui aura une superficie de 295 mètres carrés. Ce bâtiment se trouvant dans la zone îlot déstructuré 17 (IL-17). Tel que mentionné à l'article 7.3.4 du règlement no. 243.-90, un bâtiment accessoire doit avoir une superficie maximum de 100 mètres carrés.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

Lot 5 846 437 situé au 3299 3^{ième} Rang, propriété de M. Jimmy Quirion et Mme Marie-Ève Rosa.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

DONNÉ au 2430 rue St-Jean, Frontenac, ce 25^e jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-cinq.


Jean-Sébastien Roy,
Directeur général et
greffier-trésorier